

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°1092024

Le Maire,

VU la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R 44 et R 225,

Considérant la demande faite par l'entreprise Coignard demeurant à Albi afin de procéder à des travaux en toiture de l'immeuble situé 34 chemin de la Noyère,

Il y a lieu de prendre les mesures de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : Le stationnement 34 chemin de la Noyère au droit des travaux sera réservé à l'entreprise les 19 et 20 juin 2024.

Article 2 : Des panneaux de signalisation ou barrières correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'entreprise Coignard.

Article 3 : L'entreprise Coignard demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée de ce chantier. L'entreprise Coignard mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires. L'entreprise Coignard informera les riverains.

Article 4 : La Gendarmerie et la Police Municipale de Lisle-sur-Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Patrick GAILLAC

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 20 juin 2024
Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le...2.0. JUIN 2024...et/ou notifié à l'intéressé(e) le ...2.0. JUIN 2024 La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.